## ARTICLE 5

Par ordre du Souverain Pontife, l'avant-dernier dimanche d'octobre

est une journée consacrée aux missions.

La quête qui sera faite devra être envoyée sous la rubrique : Journée missionnaire, au Secrétariat de l'Evêché, pour être attribuée à la Propagation de la foi.

## § 4. — En ce qui concerne le Denier du Culte

C'est avec confiance que nous renouvelons l'Ordonnance du 19 mars 1908, relative aux « collectes » prévues par la loi de Séparation pour assurer le traitement du clergé et à la part contributive de chaque paroisse (1).

Il est préférable que ces collectes soient faites par MM. les Curés

et Vicaires.

Le Souverain Pontife Pie X, de douce et sainte mémoire, avait daigné adresser aux évêques de France des instructions, où il reconnaissait « la nécessité de cette organisation, en vue de subvenir à l'entretien du culte et aux besoins de ses ministres ». Toutefois, il tenait « à ce qu'on procédât, dans une matière pareille, avec la plus grande délicatesse, en évitant absolument tout ce qui pourrait avoir même l'apparence de vexation ou de fiscalité ». Mais, après avoir demandé aux évêques de « se borner à en appeler à la foi et à la charité de leurs diocésains », Sa Sainteté voulait « qu'ils fissent connaître la grave obligation qu'il y a pour ces derniers de contribuer, dans la mesure de leurs ressources, à l'entretien du culte et de ses ministres ».

## Journée Nationale de Prières de la Jeunesse Rurale Catholique (J. A. C. ~ J. A. C. F.)

Le dimanche 12 février 1950

En vue de la Préparation spirituelle du Congrès National des 12, 13, 14 mai, qui se tiendra à Paris, au Parc des Princes, une Journée Nationale de Prières aura lieu, le dimanche 12 février, dans toutes les paroisses de France.

MM. les Curés organiseront d'accord avec leurs jeunes, le détail

de cette journée, selon les possibilités.

Je recommande, très spécialement, au zèle de chacun, et la journée

de prières du 12 février et le Congrès du mois de mai.

La jeunesse rurale catholique du diocèse d'Angers me donne de grandes consolations actuelles et de beaux espoirs pour l'avenir. En ce mois-ci, se succèdent, coup sur coup, deux retraites fermées de trois jours, comprenant, chaque fois, une quarantaine de jeunes gens et mon plus grand bonheur est d'aller leur porter, à la Villa Sainte-Anne, mes encouragements, mes bénédictions, et de jouir de la ferveur d'une jeunesse si admirable, de piété et d'entrain.

JEAN-CAMILLE COSTES, évêque d'Angers.

le Denier du Culte et les Œuvres paroissiales.

<sup>(1)</sup> MM. les Curés engageraient leur conscience, s'ils retenaient quoi que ce soit sur les sommes perçues. Cette collecte doit être faite séparément. On ne doit pas unir dans une même collecte